



Introduction

L'intégrité est au cœur de toutes nos actions. A LafargeHolcim, nous sommes convaincus que l'intégrité est le facteur clé du succès de notre organisation. Notre Code de conduite des affaires définit ce que représente l'intégrité pour notre activité, fournit des lignes directrices détaillées et donne des exemples qui vous aideront à gérer des situations difficiles auxquelles vous pourriez être confrontés dans l'accomplissement de votre travail au quotidien. L'objectif de ce résumé est de clarifier plusieurs principes du Code qui sont indispensables pour l'ensemble des collaborateurs de LafargeHolcim dans leur travail au quotidien. Toutefois, il est à noter que ce guide ne saurait se substituer au Code de conduite des affaires que vous êtes tenus de bien assimiler.

1 - Santé et Sécurité au travail

Nous avons toujours mis la Santé et Sécurité de tout un chacun au cœur de nos priorités et nous appliquons rigoureusement les cinq règles de santé et sécurité suivantes :

- **Règle 1** : J'analyse et je maîtrise les risques avant d'entreprendre toute tâche.
- **Règle 2** : Je réalise uniquement les actions pour lesquelles je suis dûment autorisé(e).
- **Règle 3** : Je ne commets aucune transgression, ni manquement aux directives santé sécurité et je porte toujours les équipements de protection individuelle requis.
- **Règle 4** : Je ne travaille jamais sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
- **Règle 5** : Je remonte tous les incidents.

2 - Diversité, équité et respect

Nous estimons qu'il est de notre responsabilité de traiter chaque individu avec dignité; cela passe par le respect de la diversité, que cette diversité ait trait à la race, à l'âge, à la religion, à la culture, aux personnes aux besoins spécifiques, au genre ou à toute autre différence.

- Nous respectons la dignité, la vie privée et les droits personnels de chaque individu.
- en toutes circonstances, nous traitons chaque individu de façon égalitaire et équitable, indépendamment de ses différences.
- Nous ne tolérons aucun acte de harcèlement, brimade ou attitude inopportune susceptible de créer un climat intimidant, hostile ou offensant sur le lieu de travail.

3 - Protection des actifs de LafargeHolcim

- Nous utilisons les biens matériels de LafargeHolcim, tels que les équipements, les matériaux et les installations uniquement aux fins professionnelles appropriées.
- Nous prenons soin des ressources financières de LafargeHolcim et nous les protégeons contre les dommages, le vol, l'utilisation abusive et le gaspillage.
- Nous protégeons les données confidentielles, informations, savoir-faire et propriétés intellectuelles de LafargeHolcim.
- Il est également de notre responsabilité de protéger les informations confidentielles qui nous ont été confiées par nos fournisseurs, clients et autres partenaires avec le même soin que s'il s'agissait de nos propres informations.
- Nous pouvons communiquer des informations confidentielles ou exclusives à des tiers uniquement lorsque cela est autorisé par la loi et seulement à ceux qui en ont besoin professionnellement et légitimement, qu'ils fassent partie ou non du Groupe LafargeHolcim.

4 - Protection de l'environnement

- Nous œuvrons à préserver nos ressources naturelles telles que l'eau, le pétrole et le gaz et à réduire les déchets dangereux et les émissions de nos processus industriels.
- Nous valorisons tout déchet généré de façon sûre, sécurisée, responsable et conforme à toutes les lois applicables.